

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 24 septembre 2019

**Objet : Présentation du bilan de l'année 2018 de la délégation de service public pour les publications du Centre**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 24 septembre deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 17 septembre 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Géraïn à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Yves PERREE, Madame Carole RUCKERT, Madame Nadia SEISEN, Monsieur André VEYSSIERE,

**Avaient donné procuration** : Monsieur Jean-Luc CADDEDU à Monsieur Yves PERREE, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Lamia KIROUANI à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Gérard LAMBERT à Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Philippe LAURENT à Madame Carole RUCKERT, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Didier ROUSSEL à Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Ali ZAHY à Monsieur Patrick de La MARQUE.

**Etaient absents et excusés** : Madame Jeanne BECART, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Philippe SERIN, Madame Sophie VALLY.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Philippe CABOUL, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



**Objet : Présentation du bilan de l'année 2018 de la délégation de service public pour les publications du Centre**

Le Conseil d'administration,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,  
Vu l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales relatif au rapport annuel remis par le délégataire au délégant,  
Vu la délibération n° 2012.54 du 22 octobre 2012 relative à l'attribution de la délégation de service public concernant les publications du CIG à la Direction de l'information légale et administrative pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2017,  
Vu la convention en date du 17 décembre 2012 conclue avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens,  
Vu l'avenant à la convention du 17 décembre 2012 conclu en date du 3 juin 2013 avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens,  
Vu la convention en date du 17 décembre 2013 conclue avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens,  
Vu la convention en date du 14 décembre 2014 conclue avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens,  
Vu la délibération n° 2015.12 du 9 mars 2015 relative à la parution de l'ouvrage « Fonction publique territoriale, le statut en bref »,  
Vu la délibération n°2015-59 du 23 novembre 2015 relative à l'adoption des tarifs de vente des publications du CIG  
Vu la convention en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 conclue avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens,  
Vu la convention en date du 15 décembre 2016 conclue avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens,  
Vu la délibération n°2017-36 du 25 septembre 2017 relative aux tarifs de vente des publications du CIG  
Vu la convention en date du 07 mars 2018 conclue avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens et approuvée le 20 novembre 2017 par le conseil d'administration du CIG de la petite couronne,  
Vu la délibération de la séance du conseil d'administration 2019-31 du 25 juin 2019 ayant pour objet la présentation du bilan de l'année 2018 de la délégation de service public pour les publications du Centre

Après en avoir pris connaissance,

**PREND ACTE** de la remise par le délégataire, la Direction de l'information légale et administrative, du rapport annuel 2018 relatif à l'exécution de la délégation de service public concernant les publications du CIG en application de l'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales.

**PREND ACTE** de la redevance due au CIG au titre de l'année 2018, pour un montant de 232 748 € (deux cent trente deux mille sept cent quarante huit euros).

**APPROUVE**, à l'unanimité, le versement aux centres de gestion organisateurs de concours ou d'examen et/ou fournisseurs de sujets d'une partie de la redevance ci-dessus, pour un montant total de 7 303,94 € (sept mille trois cent trois euros et quatre-vingt quatorze centimes), à répartir comme suit :

- au CIG grande couronne :	2 725,59 €
- au centre départemental de gestion de la Seine-et-Marne :	4 578,35 €
Soit un total de 7 303,94 €	

La présente délibération annule et remplace la délibération du Conseil d'administration 2019-39 du 25 juin 2019.



Président,

Jacques Alain BENISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne